



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques**

Le 28/02/2022

**Direction régionale des Finances Publiques  
des Hauts-de-France et du département du Nord**

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy  
BP 70689  
59033 LILLE cedex

Le Directeur régional des Finances publiques

à

*POUR NOUS JOINDRE*

Affaire suivie par : Christine Verdonck  
téléphone : 03 20 62 80 88  
courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Mr le Maire  
Hôtel de Ville  
27 avenue Robert Schuman  
59370 Mons en Baroeul

Réf. DS: 7816817  
Réf. OSE : 2022-59410-13735

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE**

Désignation du bien :	Terrain
Adresse du bien :	7 rue d'Auvergne à Mons en Baroeul
Valeur vénale :	9 000 €

## 1 - SERVICE CONSULTANT

Mairie – affaire suivie par : Clémentine Henguelle

## 2 - DATE

de consultation :	21/02/2022
de réception :	21/02/2022
de visite :	/
de dossier en état :	21/02/2022

## 3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par les collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics : CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle de terrain cadastrée AE 53, terrain d'assise des services techniques de la Mairie. Située 7 rue d'Auvergne à Mons en Baroeul.

Emprise cédée de 62 m<sup>2</sup> – Terrain en friches, avec taillis en dénivelé, délaissé, inexploité.

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire ; Mairie  
Situation d'occupation ; /

## 6 - URBANISME – RÉSEAUX

Zone UCO

## 7 - DATE DE RÉFÉRENCE

PLU approuvé par le conseil de communauté du 12/12/2019

## 8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée selon la méthode par comparaison. La valeur vénale du bien est estimée à 9 000 €, en valeur de TAB, terrain de désenclavement, assortie d'une marge de négociation de 15 %.

Il appartient à la collectivité de négocier au mieux de ses intérêts.

## 9 - DURÉE DE VALIDITÉ

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du service du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée ou la délibération n'était pas prise dans le délai d'un an et demi (18 mois) ou si les conditions du projet ou les règles d'urbanisme étaient modifiées.

## 10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Pour le Directeur régional des Finances publiques  
et par délégation,  
L'Inspecteur des Finances Publiques  
Christine Verdonck

